



RECYMEX S.A.

Recyclage des déchets inertes de construction et de démolition
<http://www.recymex.be> - mail : info@recymex.be

P.I. Ghlin Baudour Sud - rue des Roseaux 4 - 7331 Saint-Ghislain
Tel : 065/60.07.03 - Fax : 065/60.07.04

Zone Industrielle du Dria - rue du Port - 6250 Aiseau
Tel : 071/40.53.20 - Fax : 071/38.17.12

TARIFS AU 1er JANVIER 2012

Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et
matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et
pour la construction des chaussées

Les granulats repris ci-dessous répondent aux dispositions de
l'annexe ZA de la norme européenne EN 13242



Granulats mixtes recyclés 0/31,5 mm
Granulats mixtes recyclés 31,5/63 mm
Granulats mixtes recyclés 0/63 mm

Granulats béton recyclés 0/31,5 mm
Granulats béton recyclés 31,5/63 mm
Granulats béton recyclés 0/63 mm

Granulats tarmac recyclés 0/31,5 mm

**Le système de contrôle de production en usine (CPU ou FPC) a été audité
par le Centre national de Recherches scientifiques et techniques pour
l'Industrie Cimentière (CRIC), Organisme Notifié.**

Le certificat 0965-CPD-GT0 596 atteste de la conformité au système 2+



RECYMEX S.A.

Recyclage des déchets inertes de construction et de démolition

P. I. Ghlin Baudour Sud - rue des Roseaux 4 - 7331 Saint-Ghislain

<http://www.recymex.be> - mail : info@recymex.be

Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04

Site de Saint-Ghislain

Tarif Centrale au 1er Janvier 2012

GRAVE BETON CIMENT (GBC)

Equivalent = Béton à composition

GBC 0/31.5 - 50 Kg/m ³	
GBC 0/31.5 - 100 Kg/m ³	
GBC 0/31.5 - 150 Kg/m ³	
GBC 0/31.5 - 200 Kg/m ³	C 12/15
GBC 0/31.5 - 250 Kg/m ³	C 16/20
GBC 0/31.5 - 300 Kg/m ³	C 20/25
GBC 0/31.5 - 350 Kg/m ³	C 25/30

GRAVE BETON TARMAC CIMENT (GBTC)

Equivalent = Empierrément Ciment

GBTC 2,5 % I ou II A
GBTC 3 % I ou II A
GBTC 4 % I ou II A
GBTC 5 % I ou II A

GRAVE 0/8 mm STABILISEE CIMENT (GSC)

Equivalent = Sable de Criblage 0/8 mm stabilisé

GSC 50 Kg de Ciment/ m ³
GSC 100 Kg de Ciment/ m ³
GSC 150 Kg de Ciment/ m ³
GSC 200 Kg de Ciment/ m ³
GSC 250 Kg de Ciment/ m ³

Conditions générales de ventes :

1. Par l'enlèvement de produits, le client reconnaît formellement avoir connaissance des présentes conditions et les respecter sans réserves.
2. Tous nos prix s'entendent hors TVA à la tonne chargée. Le prix est déterminé par le tarif en vigueur au moment du chargement.
3. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au chargement.
4. Tous nos produits sont fabriqués à base de granulats recyclés (PTV 406).
5. La signature du bordereau par le client entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité et le prix.
6. Toute prestation de l'exploitant est payable au comptant ou, suivant accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture.
7. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant chargement.
8. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 18% l'an, de plus le chargement de produits lui sera refusé jusqu'au parfait règlement des montants dus.
9. Toute réclamation concernant la facturation devra être introduite par envoi recommandé dans un délai de 8 jours à partir de la date de réception de la facture.
10. Le droit belge est applicable aux présentes et seules les Juridictions de Namur sont compétentes pour tout litige.
11. Les prix sont révisables à tout moment, sans préavis.

12. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h15

CENTRE DE RECYCLAGE DE SAINT-GHISLAIN : Tel. 065/60.07.03 - Fax 065/60.07.04

Service Commercial et Commandes : DUFRASNE G. 0475/95.33.30